



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2022

Projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale • PLACSS



Soutenir et développer notre protection sociale

REPSS • Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale

Les rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale	4
Les chiffres-clés de la sécurité sociale 2022	11
I. Les recettes des régimes de base de sécurité sociale	13
II. La branche Maladie	16
III. La branche Accidents du travail – maladies professionnelles	18
IV. La branche Vieillesse	20
V. La branche Famille	22
VI. La branche Autonomie	23
VII. Les équilibres financiers	24
Les sigles	25



Sommaire

Projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale 2022 – Rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale

Les rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale (REPSS) permettent d'apprécier les résultats des politiques de sécurité sociale au regard des objectifs qui leur sont assignés. Ils constituent la première annexe au projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale (PLACSS). Ils visent à éclairer le débat parlementaire sur l'adéquation des mesures proposées dans les lois de financement au contexte économique, démographique, sanitaire et social.

L'objectif des rapports est de présenter des résultats sur le temps long et à un niveau permettant d'évaluer l'impact global des politiques menées. Ils complètent les objectifs plus opérationnels fixés dans le cadre des conventions d'objectifs et de gestion entre l'État et les organismes de sécurité sociale. Deux rapports ont fait l'objet d'une refonte cette année : le rapport accidents du travail et maladies professionnelles et le rapport retraites.

Les indicateurs présentés font état des bonnes performances ou des progrès dans plusieurs domaines : l'accès financier aux soins, l'état de santé et l'espérance de vie de la population, la diminution des accidents de travail, le niveau de vie des retraités, ou encore la conciliation vie personnelle / vie professionnelle pour les parents. Ils montrent également le rôle redistributif du système de prestations sociales et du système socio-fiscal dans son ensemble. Le système de protection sociale a été fortement mobilisé pendant la crise sanitaire, avec une augmentation marquée du déficit. Alors que le solde des régimes obligatoires (ROBSS) et du fonds de solidarité vieillesse (FSV) était quasiment retourné à l'équilibre en 2019, avec un solde de -1,7 milliard d'euros, il s'est creusé atteignant -39,7 milliards d'euros en 2020. Il se redresse depuis et a atteint -24,3 milliards d'euros en 2021 et -19,6 milliards d'euros en 2022.

Les rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale

Au moyen du suivi de 245 indicateurs, les rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale (REPSS), qui constituent l'annexe 1 au projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale (PLACSS), permettent au Parlement, et aux différents acteurs de la protection sociale, d'apprécier la capacité des politiques sanitaires et sociales à concilier l'adéquation des prestations aux besoins de protection contre les risques de l'existence, et la viabilité des ressources qui en assurent le financement.

Six rapports sont ainsi annexés au PLACSS, un sur chacune des cinq branches de la sécurité sociale, et un consacré au financement de la sécurité sociale.

Ils ont remplacé les anciens rapports des programmes de qualité et d'efficacité (PQE), et sont désormais remis au printemps et non plus à l'automne jusqu'à l'exercice du PLFSS 2022, en vertu de la réforme portée par la loi organique relative aux lois de financement de la sécurité sociale du 14 mars 2022 (LOLFSS). Une édition intermédiaire a néanmoins été publiée à l'occasion du PLFSS 2023, trait d'union entre la précédente édition annexée au PLFSS 2022 et la présente édition.

Les REPSS annexés au présent projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale 2022 restituent les résultats des politiques de santé et de protection sociale au regard de quatre grands enjeux :

1 Assurer l'égalité d'accès aux soins et aux prestations sociales

3 Fournir des services de protection sociale de manière efficiente

2 Améliorer la qualité des services et l'adéquation des prestations sociales aux besoins des Français

4 Assurer la viabilité du financement de la sécurité sociale à long terme

Depuis le début de l'année 2022, les indicateurs sont également disponibles sur la plateforme evaluation.securite-sociale.fr. Cette évolution du format des rapports vise à faciliter l'usage des informations transmises aux parlementaires et à améliorer l'accessibilité aux personnes en situation handicap.

Est annexée à la présente édition des REPSS la synthèse des chiffres clés de la sécurité sociale portant pour l'essentiel sur l'année 2022.

REPSS • AT-MP



11,7 milliards d'euros
de prestations tous régimes versées en 2022
(-7 % en euros constants par rapport à 2010)

Fiche 1.3*



30
accidents du travail avec arrêt pour 1 000 salariés en 2021
(35 en 2010)

Fiche 2.2.1



47 000
arrêts de travail en raison d'une maladie professionnelle en 2021
(50 000 en 2010)

Fiche 1.7



33 %
des nouveaux accidents du travail sont reconnus
avec un taux d'incapacité d'au moins 10 % en 2021
(+3 points depuis 2010)

Fiche 2.3.1



79 %
des maladies professionnelles concernent les troubles
musculo-squelettiques en 2021

Fiche 1.9

La branche AT-MP est financée à 100 % par les cotisations.
74 % des cotisations dépendent de la sinistralité des entreprises en 2022
(+18 points depuis 2010).

Fiche 2.1.4



13 %
des dépenses de la branche AT-MP sont consacrées
à l'indemnisation des victimes de l'amiante en 2021
(19 % en 2010)

Fiche 1.10.3



1,9 million
de comptes professionnels de prévention en 2021

Fiche 1.11



70 millions
d'aides financières à la prévention ont été versées aux TPE
dont la moitié liées à la Covid en 2021
(11 millions d'euros constants en 2010)

Fiche 2.1.2

57 % des accidents du travail ont lieu dans les secteurs de la construction, de l'industrie
et du commerce, du transport et de l'hébergement-restauration en 2021.

Fiche 1.7

* Fiche indicateur à consulter dans les rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale disponible sur evaluation.securite-sociale.fr

REPSS • RETRAITE



16,9 millions
de retraités tous régimes en 2020
(15,1 millions en 2010)

Fiche 1.8*



13,6 %
du PIB consacré aux dépenses de retraites en 2021
(13,1 % en 2010)

Fiche 1.2



63 ans
Âge moyen de départ à la retraite au régime général en 2022
(61,5 ans en 2010)

Fiche 2.7



1 580 euros
de pension brute en moyenne par mois en 2020
(+20 euros constants depuis 2010)

Fiche 1.10



81 %
de la durée d'assurance requise cotisée par la génération 1954
(77 % pour la génération 1943)

Fiche 2.8

9,5 % des retraités vivent sous le seuil de pauvreté en 2019,
contre 14,6 % pour l'ensemble de la population
(-0,5 point depuis 2010).

Fiche 2.3



25 %
d'écart de pension entre les femmes et les hommes en 2020
(28 % en 2010)

Fiche 2.6



56 %
des 55-64 ans ont un emploi en 2021
(40 % en 2010)

Fiche 2.9



0,6 million
de bénéficiaires du minimum vieillesse en 2020
(+10 % depuis 2010)

Fiche 1.13

1,4 cotisant pour 1 retraité au régime général en 2021
(comme en 2010).

Fiche 1.7

* Fiche indicateur à consulter dans les rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale disponible sur evaluation.securite-sociale.fr

REPSS • MALADIE



12,3%

du PIB est consacré à la dépense courante de santé en 2021
(11,2 % en 2010)

Fiche 1.1.1*



149

médecins généralistes pour 100 000 habitants en 2022
(-8 % par rapport à 2010)

192

médecins spécialistes pour 100 000 habitants en 2022
(+6 % par rapport à 2010)

Fiche 1.4.1



7%

des dépenses de santé restent à la charge des ménages en 2021
(9 % en 2010)

Fiche 2.4.1



51%

des femmes de 50 à 74 ans ont effectué un dépistage du cancer du sein en 2021
(-1 point depuis 2010)

Fiche 2.2.1



26%

des 18-75 ans fument du tabac
(-4 points depuis 2010)

Fiche 2.1.3

90 % des médicaments délivrés en générique parmi les produits
disposent d'un générique en 2021
(+14 points depuis 2010).

Fiche 2.10.4



57%

des personnes à risque sont vaccinées contre la grippe
(+4 points depuis 2012-13)

Fiche 2.3.2



62%

des actes chirurgicaux sont pratiqués en ambulatoire en 2021
(+19 points depuis 2010)

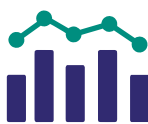
Fiche 2.11.4



7,5%

de baisse de consommation d'antibiotiques
par personne entre 2010 et 2019

Fiche 2.10.6



21 milliards d'euros

de déficit pour la branche Maladie en 2022
(30,5 milliards d'euros en 2020)

Fiche 2.14.1

* Fiche indicateur à consulter dans les rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale disponible sur evaluation.securite-sociale.fr

REPSS • FAMILLE



6,8 millions

de familles bénéficient d'au moins 1 prestation familiale en 2021
(7,7 millions de familles au total)

Fiche 1.3.1*



31 milliards d'euros

sont versés au titre des prestations familiales en 2022
(34 milliards d'euros constants en 2010)

Fiche 1.3.2



58,5

places de garde pour 100 enfants de moins de 3 ans en 2020
(50 en 2010)

Fiche 1.4.1



221 000

parents bénéficient d'une indemnisation de congé parental
(PreParE/CLCA) en 2021
(539 000 en 2010)

Fiche 1.6.1



66 %

des femmes avec deux enfants, dont au moins un de
moins de 3 ans, sont en emploi en 2020
(60 % en 2010)

Fiche 2.9.2

En 2020, le niveau de vie des couples avec plus de 2 enfants atteint 53 % de celui des couples sans enfant avant impôts et prestations, et 67 % après ces transferts.

Fiche 2.1



6,1 milliards d'euros

alloués au Fnas qui finance notamment les crèches
et les centres sociaux en 2022

Fiche 1.3.2



817 000

parents isolés ont l'allocation de soutien familial (ASF) en 2021
(745 000 en 2010)

Fiche 1.3.1



73 %

des pensions alimentaires sont recouvrées avec succès
par l'agence de recouvrement des impayés de pensions
alimentaires (Aripa) en 2021
(+10 points par rapport à 2018)

Fiche 2.4



1,9 milliard d'euros

d'excédent pour la branche famille en 2022
(1,8 milliard d'euros de déficit en 2020)

Fiche 2.11

En 2021, le taux de pauvreté des moins de 18 ans
passe de 32 % à 17 % grâce aux prestations sociales.

Fiche 2.3.2

* Fiche indicateur à consulter dans les rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale disponible sur evaluation.securite-sociale.fr

REPSS • AUTONOMIE



80,4 milliards d'euros

d'effort de la Nation en faveur du soutien à l'autonomie en 2021
(+31 % en euros constants depuis 2010)

Fiche 1.2*



27,1 milliards d'euros

de dépenses publiques pour les personnes âgées en perte d'autonomie en 2021
(+39 % en euros constants depuis 2010)

Fiche 1.2



53,3 milliards d'euros

de dépenses publiques pour les personnes en situation de handicap en 2021
(+27 % en euros constants depuis 2010)

Fiche 1.2



350 000

bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) en 2020
(155 000 en 2010)

Fiche 1.4



1,3 million

de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) en 2020
(1,2 million en 2010)

Fiche 1.5



59 %

des bénéficiaires de l'APA vivent à domicile en 2020
(61 % en 2010)

Fiche 1.5



28 %

des plans d'aide APA à domicile en GIR 1 sont au plafond
(7% en GIR 4)

Fiche 2.3



0,2 milliard d'euros

d'excédent de la branche autonomie en 2022

Fiche 2.12

En 2021, les établissements ou services médico-sociaux comptent :



10,3 places pour 100 enfants en situation de handicap
(9,1 places en 2010)

Fiche 2.8



8,7 places pour 100 adultes en situation de handicap
(8,6 places en 2017)

Fiche 2.9



12,4 places pour 100 personnes âgées de 75 ans et plus
(12,7 places en 2010)

Fiche 2.10

* Fiche indicateur à consulter dans les rapports d'évaluation des politiques de sécurité sociale disponible sur evaluation.securite-sociale.fr

REPSS • FINANCEMENT

Le déficit des régimes de base et fonds de solidarité vieillesse est de 19,6 milliards d'euros en 2022 (39,7 milliards d'euros en 2020).

Fiche 2.1



572 milliards d'euros

de recettes pour les régimes de base et fonds de solidarité vieillesse en 2022

Fiche 2.1



592 milliards d'euros

de dépenses pour les régimes de base et fonds de solidarité vieillesse en 2022

Fiche 2.1



1,64%

taux de cotisations patronales de sécurité sociale au niveau du Smic en 2022

(- 2,74 points par rapport à 2010)

Fiche 2.8

En 2021, les prélèvements sociaux représentent 14 % du niveau de vie des ménages modestes contre 35 % en moyenne pour l'ensemble de la population.

Fiche 2.6



136 milliards d'euros

alloués au Fnas qui finance notamment les crèches et les centres sociaux en 2022

Fiche 1.3.2

Recouvrer 100 euros coûte 26 centimes d'euros aux Urssaf en 2021 (33 centimes en 2010).

Fiche 2.12

Répartition du financement de la sécurité sociale entre ménages et employeurs en 2022 :



46%

Employeurs (entreprises et administrations)



54%

Ménages

Fiche 1.4.1



Les chiffres-clés de la sécurité sociale 2022

Édition 2023

Créée en 1945, la sécurité sociale « est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes »¹. Elle repose sur le principe de solidarité garantissant à chacun une protection financière contre les aléas de la vie.

Elle protège l'ensemble des résidents du territoire français. Composée de cinq branches et d'une branche recouvrement, elle nous accompagne et nous aide tout au long de notre vie :

- la branche Famille (Caf, MSA) aide les familles dans leur vie quotidienne et développe la solidarité envers les personnes vulnérables ;
- la branche Maladie (Cpam, Carsat, etc.) permet à chacun de se faire soigner selon ses besoins ;
- la branche Accidents du travail – maladies professionnelles (Cpam, Carsat, etc.) gère les risques professionnels auxquels sont confrontés les travailleurs ;
- la branche Retraite (Cnav, Carsat, etc.) verse les pensions aux retraités de l'industrie, des services et du commerce. Elle suit les salariés tout au long de leur carrière et les aide à préparer leur retraite ;
- la branche Autonomie (CNSA) verse les prestations aux personnes en perte d'autonomie et aux structures qui les accompagnent ;
- la branche Recouvrement (Urssaf) qui, à la différence des autres, ne gère pas un risque mais collecte les cotisations et contributions sociales pour les redistribuer au bénéfice des autres branches.

Les principes d'universalité et d'unité sont au cœur des priorités de la sécurité sociale, tout en étant gérée par différents régimes de base : le régime général pour les salariés, les inactifs, et, depuis le 1^{er} janvier 2018, les indépendants et les professions libérales (pour le risque maladie), et le régime des salariés et des exploitants agricoles, géré par la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). De nombreux autres régimes, propres à certaines professions, viennent compléter cette architecture (fonctionnaires, SNCF, RATP, industries électriques et gazières, etc.). Le régime général représente à lui seul 80 % des charges de l'ensemble des régimes de base.

Le financement de la sécurité sociale est assuré par les cotisations sociales payées par les employeurs et les salariés, par la contribution sociale généralisée (CSG), ainsi que par diverses contributions et taxes.

Régulièrement plébiscitée par les Français dans les enquêtes d'opinion, la sécurité sociale n'en demeure pas moins méconnue dans son mode de fonctionnement et par les masses financières qu'elle gère. L'objectif de cette édition est de présenter les principales données chiffrées sur la sécurité sociale pour permettre une meilleure compréhension des enjeux auxquels elle est confrontée, et mieux saisir son évolution.

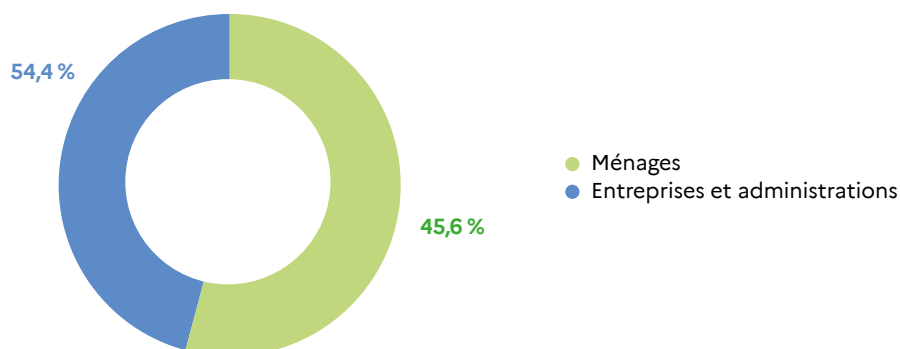
1. Exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 portant création de la sécurité sociale.

I. Les recettes des régimes de base de sécurité sociale

L'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf caisse nationale) est chargée de la trésorerie du régime général et pilote les caisses Urssaf qui collectent les cotisations et les contributions sociales.

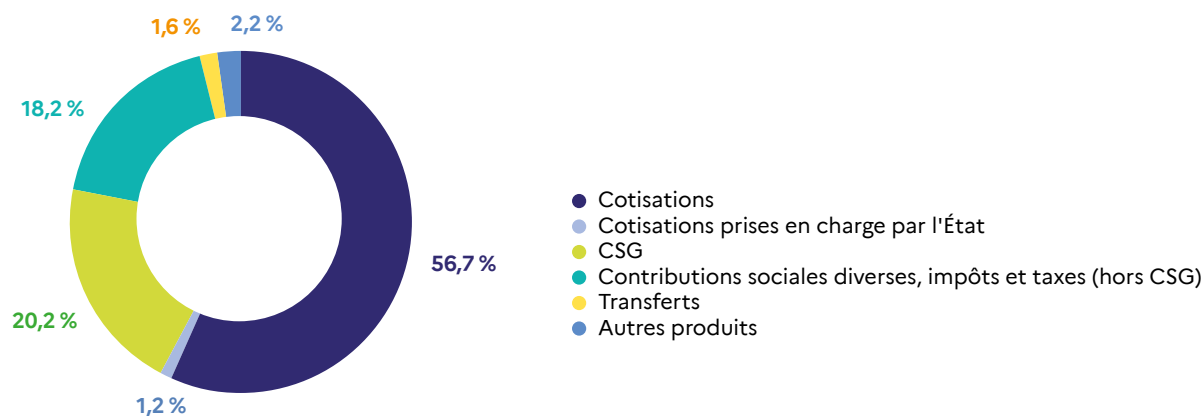
- 11,3 millions de comptes cotisants sont gérés en 2022.
- 648 milliards d'euros de recettes sont recouvrées en 2022.
- Les produits consolidés des régimes de base s'élèvent à 572 milliards d'euros en 2022.

Part des principaux financeurs des régimes de base en 2022



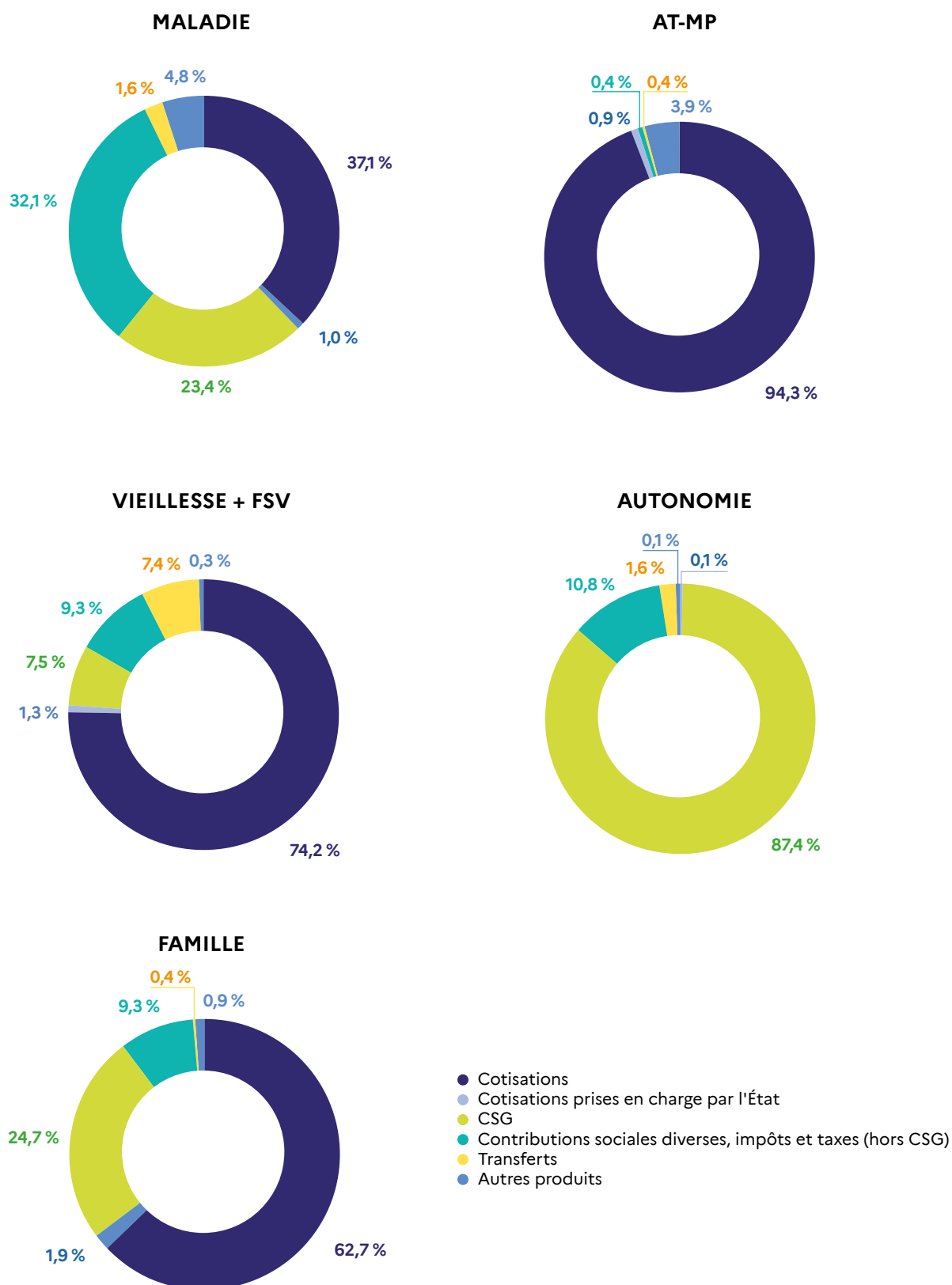
Source : Direction de la sécurité sociale.

Structure des recettes des régimes de base en 2022



Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

Structure des recettes des régimes de base par branche en 2022



Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

Les contributions légales des salariés et des employeurs à la sécurité sociale au 1^{er} janvier 2023

En % du salaire brut		Employeur	Salarié	Total
Les cotisations de sécurité sociale				
Maladie		7,00/13,00*	-	7,00/13,00*
Vieillesse	Sous plafond	8,55	6,90	15,45
	Déplafonnées	1,90	0,40	2,30
Famille		3,45/5,25**	-	3,45/5,25**
Accidents du travail (en moyenne)		2,24	-	2,24
Autres contributions				
CSG***		-	9,20	9,20
CRDS***		-	0,50	0,50
CSA		0,30	-	0,30
TOTAL		0,23,44/31,24	17,00	40,44/48,24

* Taux réduit pour les salaires inférieurs à 2,5 Smic.

** Taux réduit pour les salaires inférieurs à 3,5 Smic.

*** Les taux s'appliquent sur le salaire brut après un abattement de 1,75 %.

Note : Les cotisations salariales ou patronales « sous plafond » correspondent aux cotisations dues sur la seule partie du salaire inférieure au plafond de la sécurité sociale (3666 euros bruts mensuels au 1^{er} janvier 2023). Les « cotisations déplafonnées » désignent les cotisations dues sur l'ensemble du salaire. Seule la branche Vieillesse perçoit des cotisations sur un salaire plafonné. Les taux légaux de cotisations présentés ici diffèrent des taux effectifs à la charge des employeurs après prise en compte des mesures d'allègement de cotisations.

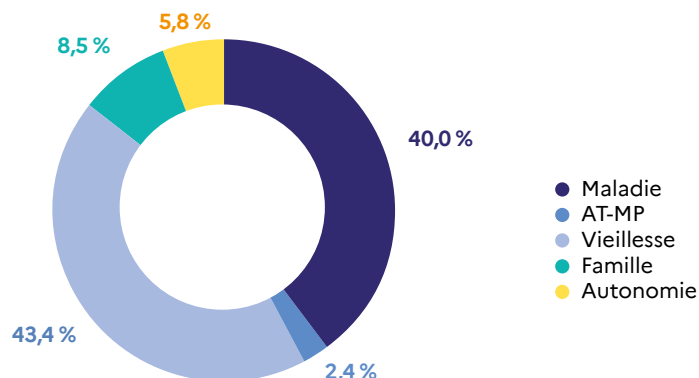
Source : Direction de la sécurité sociale.

Avec la mise en place du pacte de responsabilité au 1^{er} janvier 2015, le taux des cotisations famille est désormais différencié selon le niveau de salaire brut. Une réduction de 1,8 point a été appliquée pour les salaires inférieurs à 1,6 Smic puis étendue depuis le 1^{er} avril 2016 aux salaires inférieurs à 3,5 Smic (le taux qui s'applique en deçà de cette borne est ainsi de 3,45 points, au-delà, le taux est maintenu à 5,25 points).

À compter du 1^{er} janvier 2018, la suppression des cotisations salariales maladie (-0,75 point de cotisations au 1^{er} janvier 2018) et chômage (*via* une baisse de 1,45 point de cotisations au 1^{er} janvier et de 0,95 point au 1^{er} octobre) s'est accompagnée d'un relèvement de la CSG de +1,7 point.

En 2019, le CICE est remplacé par une baisse du taux de cotisation d'assurance maladie (le taux qui s'applique aux salaires inférieurs à 2,5 Smic est ainsi de 7 points, au-delà le taux est maintenu à 13 points) et par le renforcement des allègements généraux étendus aux cotisations retraite complémentaire au 1^{er} janvier puis aux cotisations chômage au 1^{er} octobre.

Part de chaque branche dans les dépenses des régimes de base en 2022



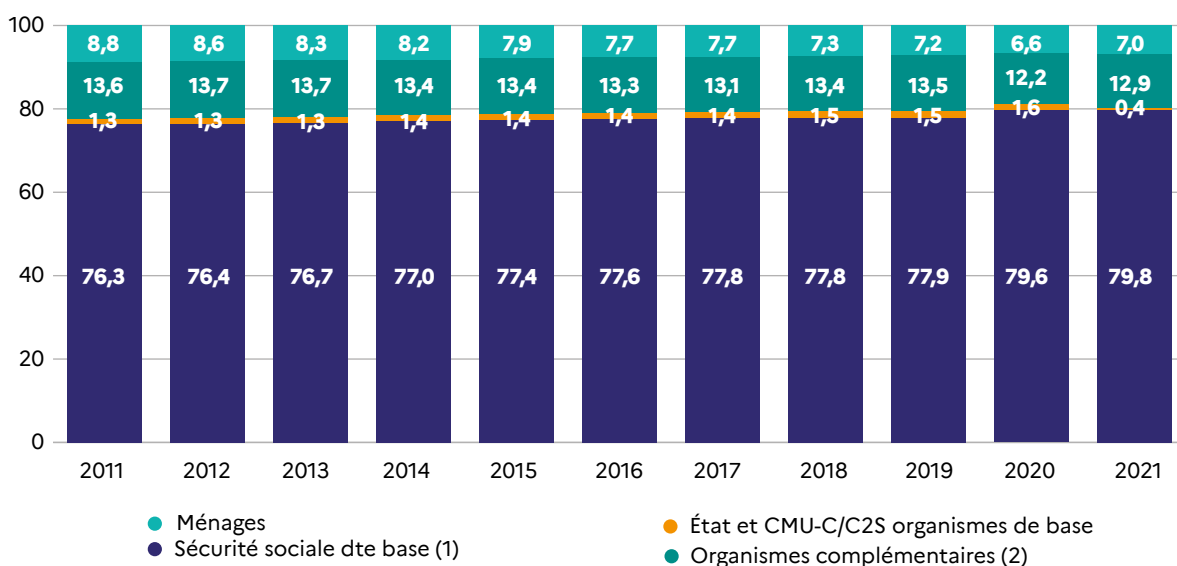
Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

II. La branche Maladie

La Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) gère la branche Maladie du régime général de la sécurité sociale et pilote le réseau des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM). Pour le régime agricole, c'est la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA) qui en assure la gestion.

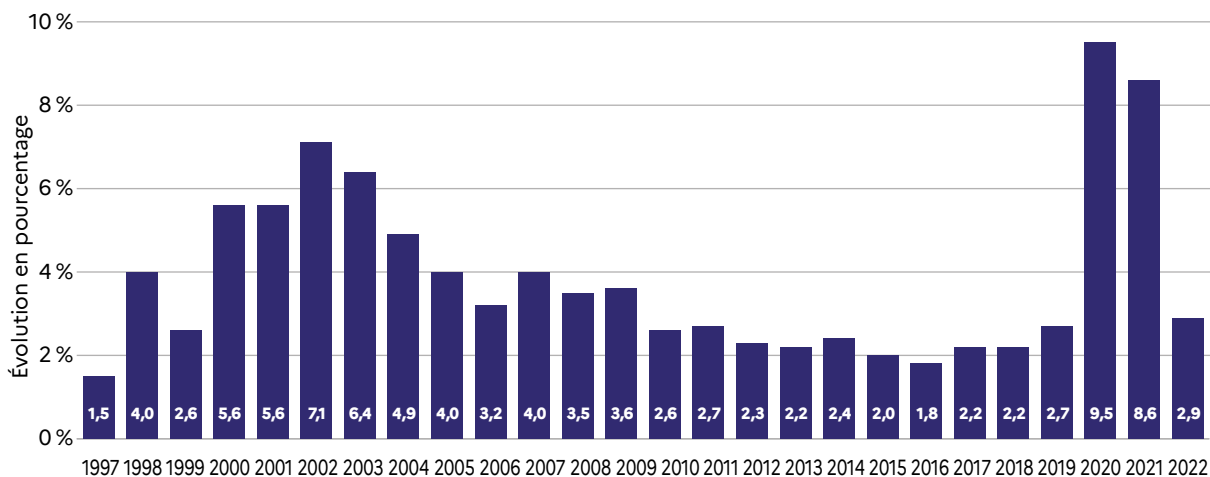
- Les régimes de base ont versé **221,6 milliards d'euros de prestations nettes en 2022.**
- En 2021, les dépenses totales de santé représentent **12,3 % du PIB.**

Évolution de la structure du financement de la consommation de soins et de biens médicaux en pourcentage



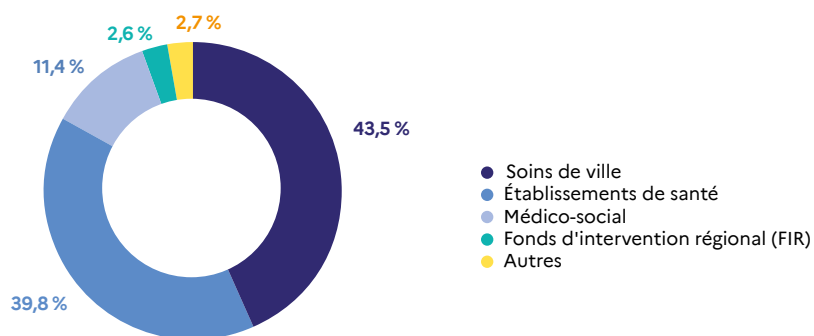
(1) Y compris déficit des hôpitaux publics.
 (2) Y compris prestations CMU-C/C2S versées par ces organismes.
 Source : Comptes de la santé, Drees, 2022.

Progression annuelle des dépenses d'assurance maladie (objectif national des dépenses d'assurance maladie – Ondam)



Note : l'évolution tient compte des effets du Covid, notamment les dépenses de crise qui se sont élevées à 18,3 Md€ en 2020 et en 2021, et à 11,7 Md€ en 2022.
 Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

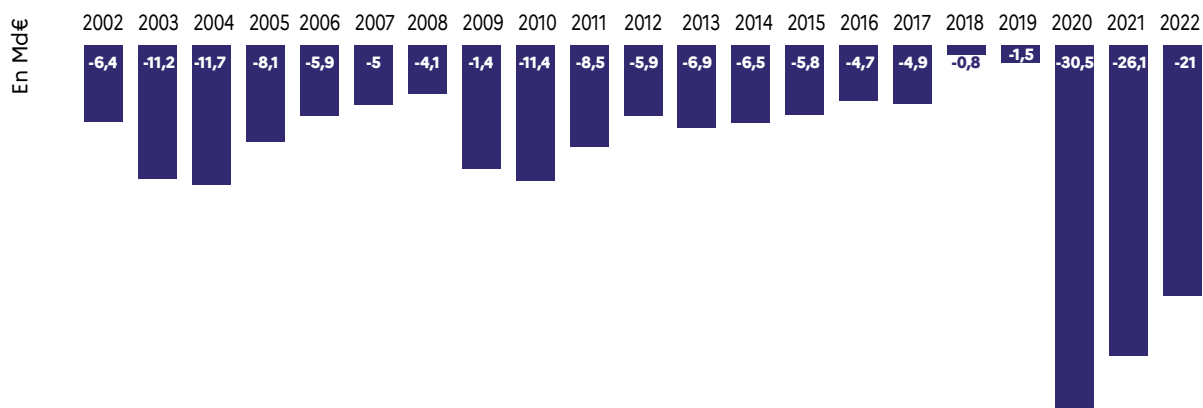
Dépenses de santé financées par l'assurance maladie (Ondam, 2022)



Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

Les dépenses de soins de ville regroupent les honoraires des professionnels de santé libéraux, les prestations en espèces (indemnités journalières), les dépenses ambulatoires de médicaments et de dispositifs médicaux, ainsi que les transports sanitaires.

Évolution du solde de la branche Maladie



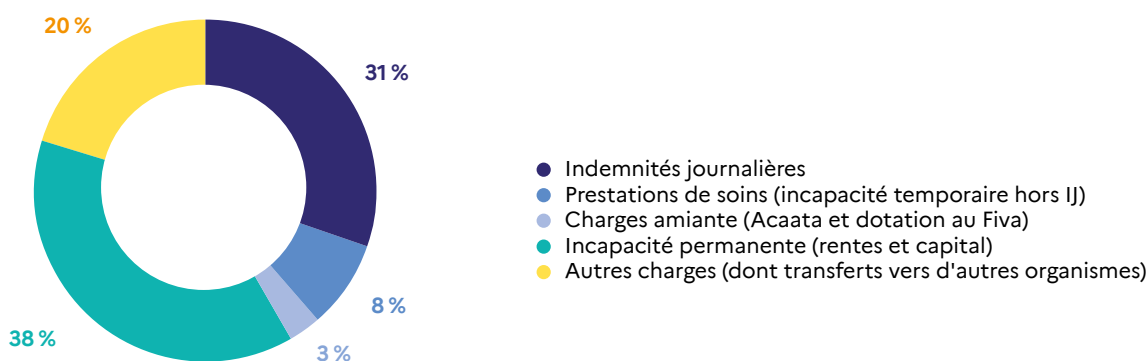
Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

III. La branche Accidents du travail – maladies professionnelles

La Cnam gère également, au plan national, la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles des salariés du régime général et co-pilote le réseau des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat).

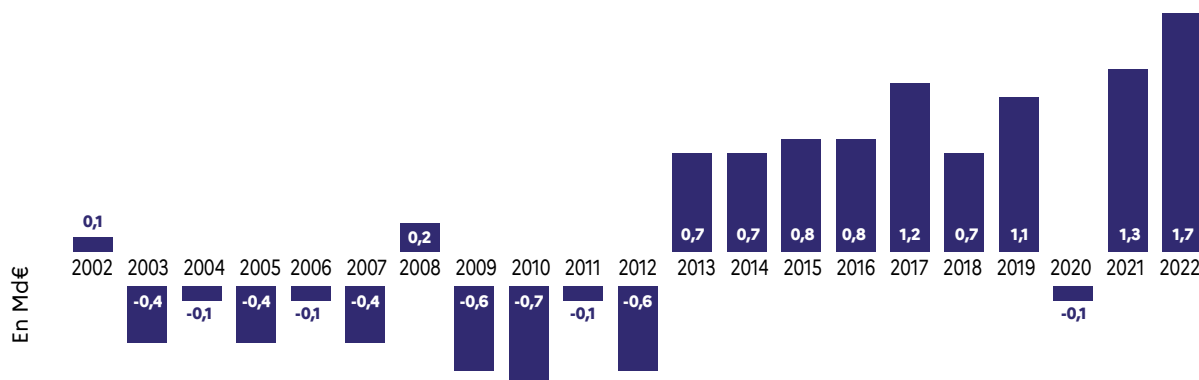
- **2,2 millions d'établissements cotisent** à l'assurance accidents du travail – maladies professionnelles (AT-MP) en 2020.
- **20,1 millions de salariés** sont couverts par l'assurance AT-MP en 2021 (soit les deux tiers de la population employée).
- **734 500 sinistres** ont donné lieu à un arrêt de travail en 2021, dont **604 600 accidents du travail**, **89 300 accidents de trajet** et **40 600 maladies professionnelles**.
- **11,6 milliards d'euros de prestations nettes** ont été versées en 2022.

Les charges de la branche AT-MP en 2022



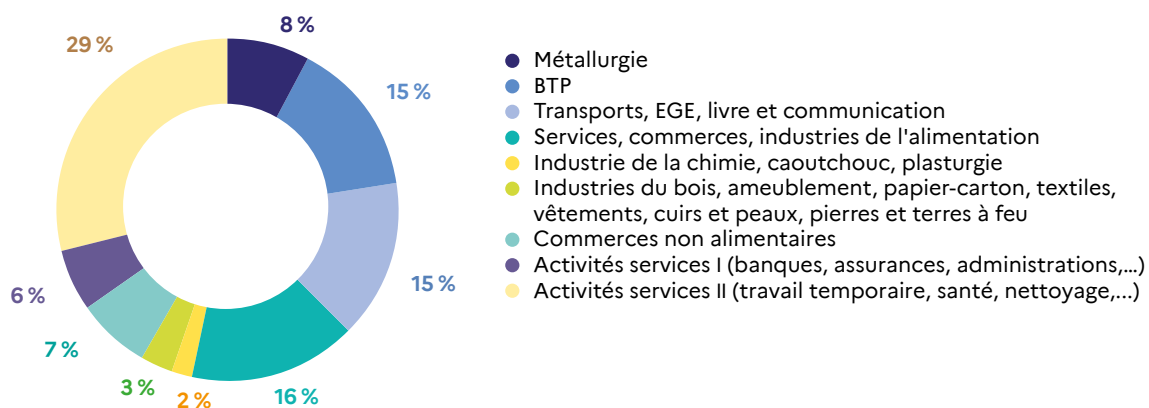
Acaata : Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante.
 Fiva : Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante.
 Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

Évolution du solde de la branche AT-MP



Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

Répartition des accidents du travail avec arrêt par secteur d'activité en 2021



Source : Direction des risques professionnels, Cnam.

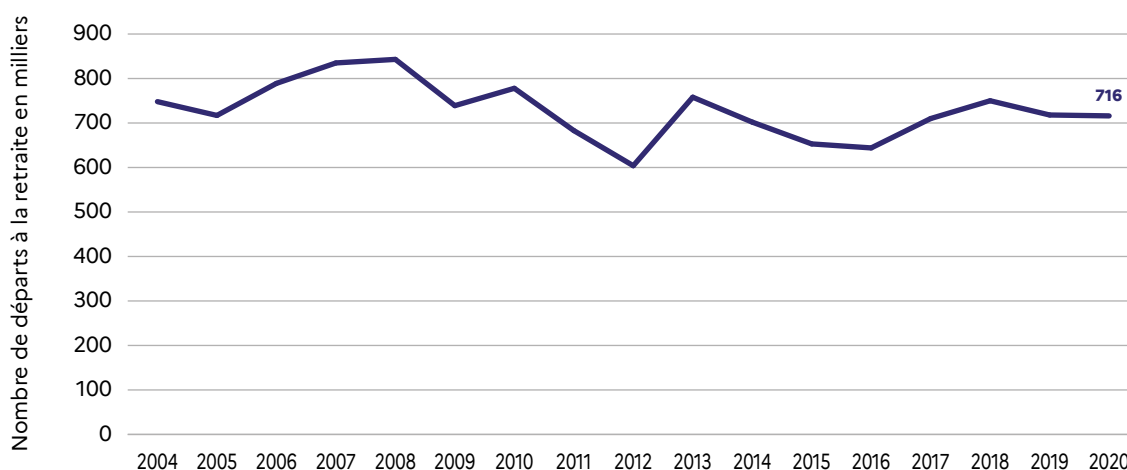
Les comités techniques nationaux (CTN) regroupent les activités professionnelles en neuf grandes branches d'activité. En 2021, 604 600 accidents du travail avec arrêt ont été répertoriés au régime général pour 20,1 millions de salariés.

IV. La branche Vieillesse

La branche Vieillesse compte une vingtaine de régimes de base. Parmi ces régimes, le régime général est le plus conséquent avec plus de la moitié des dépenses. La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) gère la retraite du régime général et pilote le réseau des caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (Carsat) pour la partie de leur mission en matière de retraites.

- **16,9 millions de personnes sont retraitées début 2021.**
- **258,4 milliards d'euros de prestations nettes ont été versées en 2022 par l'ensemble des régimes de base.**
- **Les dépenses de l'ensemble des régimes de retraite de base et complémentaire ont représenté 13,6 % du PIB en 2021.**

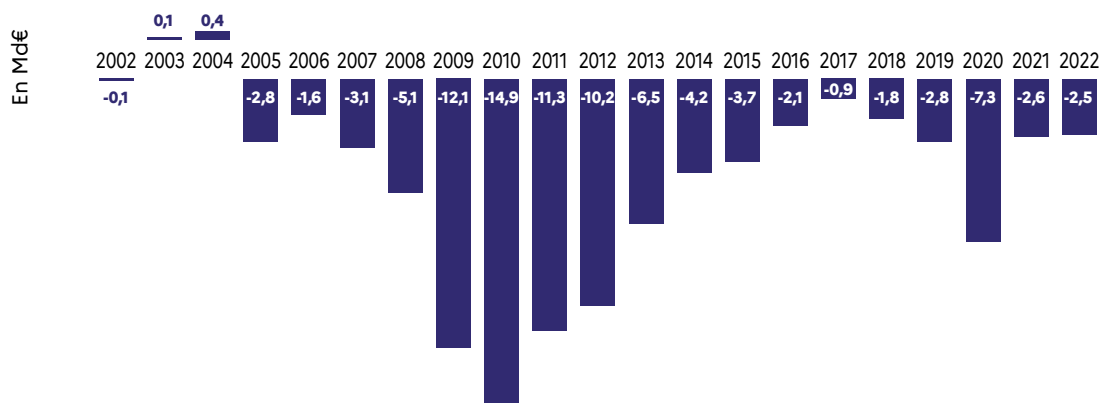
Évolution du nombre de départs à la retraite



Champ : Retraités ayant acquis un droit direct au cours de l'année N, résidant en France ou à l'étranger, vivants au 31 décembre de l'année.
Source : Drees, retraite et retraités.

L'évolution de la réglementation affecte les flux annuels de départs et leur confère un caractère heurté : création du dispositif de retraite anticipée en 2003, notamment en faveur des personnes ayant effectué une carrière longue, qui est resserré en 2009, puis successivement élargi en 2011, en 2012 et en 2014 ; augmentation progressive de la durée d'assurance nécessaire pour percevoir une retraite à taux plein, portée de 160 trimestres pour la génération 1948 à 167 trimestres pour la génération 1960 ; relèvement de deux ans de l'âge minimal de départ en retraite et de l'âge d'obtention du taux plein sans condition de durée (ce relèvement est opéré graduellement pour les générations nées entre 1951 et 1956, à raison de cinq mois d'augmentation par génération).

Évolution du solde de la branche Vieillesse et du FSV



Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

Déficits des régimes de base de la branche Vieillesse en 2022 en millions d'euros

Régime de base	Solde
Régime général	-2 914,6
Salariés agricoles	-
Exploitants agricoles	105,0
Régimes agricoles	105,0
Fonctionnaires	-
Ouvriers de l'État	- 32,9
Collectivités locales	-1 838,1
Mines	4,5
IEG	123,8
SNCF	0,0
RATP	4,2
Marins	15,3
CRPCEN	174,9
Banque de France	-
SEITA	-0,8
APRS (autres petits régimes spéciaux)	-0,1
Assemblée nationale	-
Régimes spéciaux	-1 549,3
CNAVPL (régime de base)	482,0
CNBF	37,9
CAVIMAC	0,0
Régimes de non-salariés non agricoles	519,9
SASV	-
Autres régimes de base	-
Ensemble des régimes de base	-3 839,1
Fonds de solidarité vieillesse (FSV)	1 328,8
Ensemble des régimes de base + FSV	-2 510,3

Note : Les autres régimes de base regroupent notamment les régimes de la Comédie-Française et de l'Opéra de Paris ; soldes 2022 des régimes du Sénat et du CESE non encore disponibles.

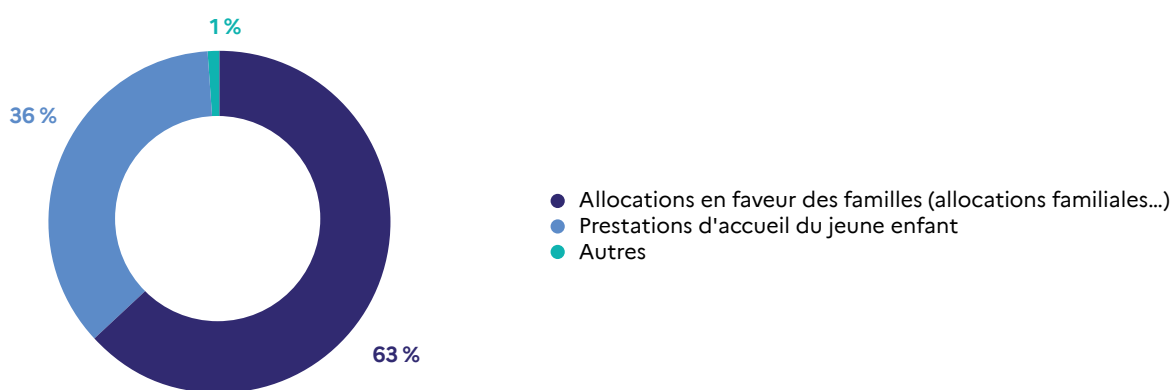
Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

V. La branche Famille

La Caisse nationale d'allocations familiales (Cnaf) gère les prestations familiales des régimes de base et pilote le réseau des caisses d'allocations familiales (CAF).

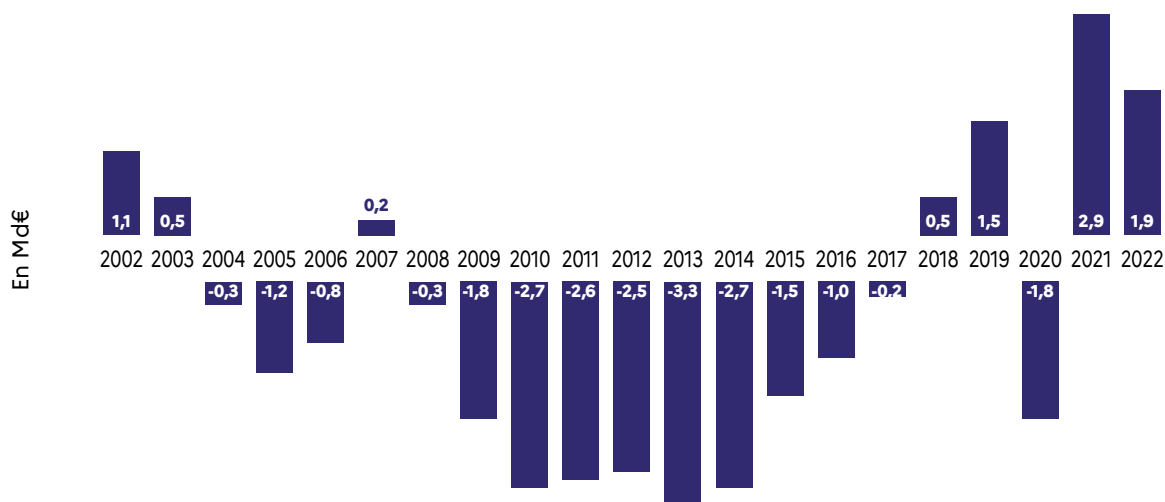
- 13,5 millions d'allocataires en 2021.
- 37,3 milliards d'euros de prestations familiales, d'action sociale et en faveur du logement versées par la Cnaf en 2022.
- L'ensemble de ces prestations a représenté 1,4 % du PIB en 2021.

Structure des prestations familiales légales en 2022



Note : Le poste « autres » comprend principalement les frais de tutelle.
 Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

Évolution du solde du régime de base de la branche Famille



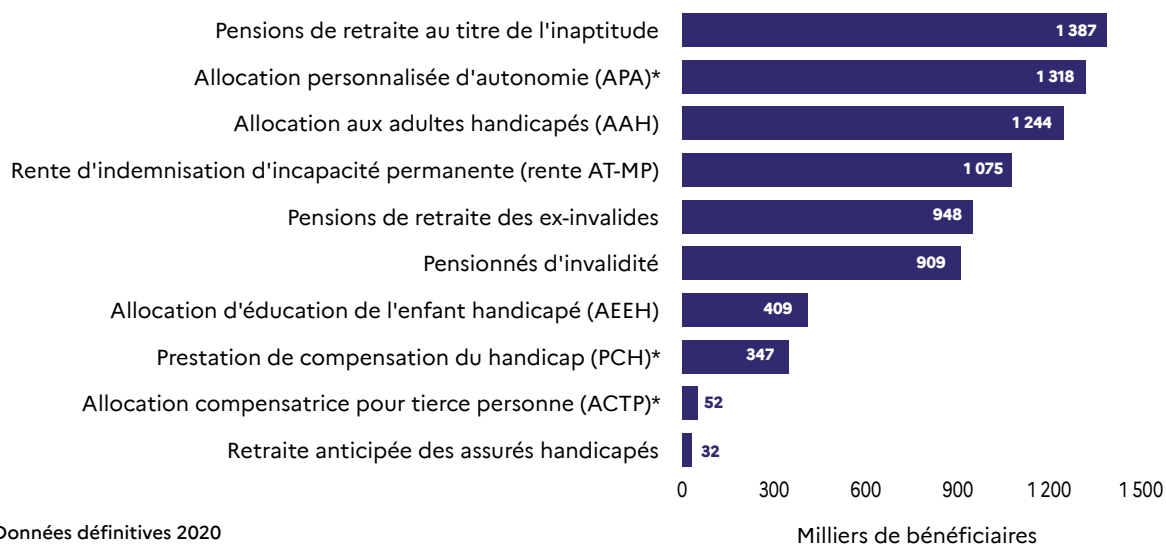
Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

VI. La branche Autonomie

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère les dépenses de la branche autonomie. La CNSA ne verse pas directement de prestations, elle réalise surtout des transferts pour le compte des départements, pour les établissements médico-sociaux, et pour les autres branches.

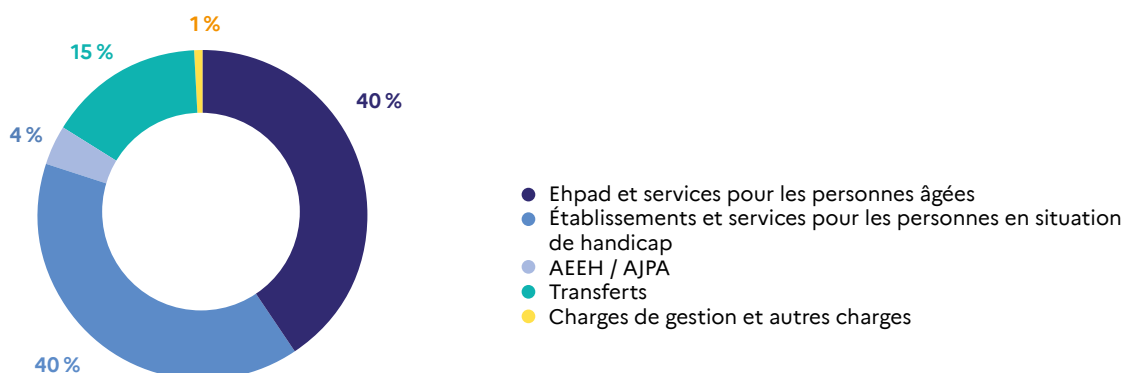
- L'effort national en faveur de l'autonomie représente 80,4 milliards d'euros en 2021.
- Ces dépenses sont financées par la sécurité sociale à hauteur de 61 %.
- La branche Autonomie a dépensé 35,2 milliards d'euros en 2022 (financements complémentaires dans le champ de la sécurité sociale par les autres branches, notamment Maladie et AT-MP).
- La branche présente un excédent de 0,2 milliard d'euros en 2022 après 0,3 milliard d'euros en 2021.

Bénéficiaires de la branche Autonomie en 2021



Sources : Cnaf et MSA pour l'AAH et l'AEEH ; CNAMTS pour les rentes d'incapacité permanente ; Cnav et autres régimes de retraites pour les pensions des ex-invalides et les pensions d'incapacité et la retraite anticipées ; Drees pour l'ACTP, la PCH et l'APA (données France entière hors Mayotte) ; estimation à partir des données Drees pour les pensions d'invalidité.

Charges de la branche Autonomie en 2022

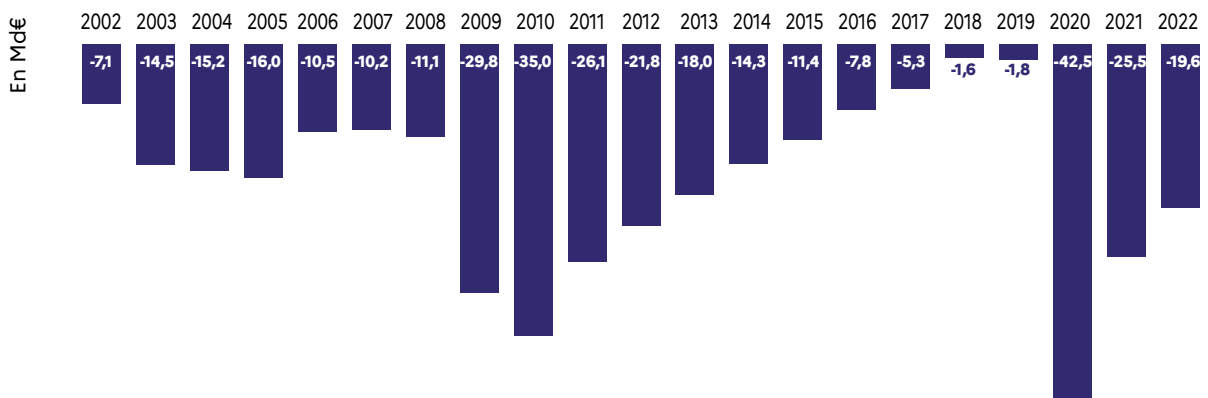


Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

VII. Les équilibres financiers

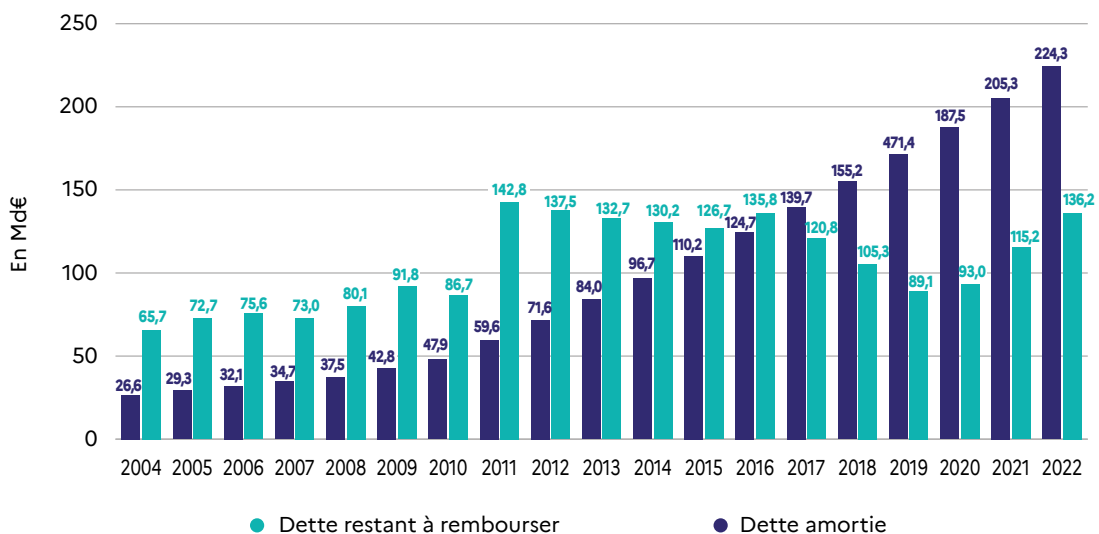
- Le déficit des comptes des régimes de base de la sécurité sociale et du fonds de solidarité vieillesse se réduisent : 19,6 milliards d'euros en 2022, après 24,3 milliards d'euros en 2021.
- Les recettes des régimes de base de sécurité sociale ont augmenté en 2022 de 5,4 %, portés notamment par la progression de 8,7% de la masse salariale soumise à cotisations, et par des hausses de l'ensemble des recettes dans le contexte de forte inflation.
- Les dépenses des régimes de base de sécurité sociale ont augmenté en 2022 de 4,3 %, notamment en lien avec le niveau élevé de l'inflation, de 5,3 % au sens des prix à la consommation hors tabac, qui a conduit outre les revalorisations légales en date du 1^{er} janvier ou du 1^{er} avril à une revalorisation anticipée au 1^{er} juillet.
- La branche Maladie reste la plus affectée par la crise avec un déficit de 21 milliards d'euros en 2022.

Évolution du solde des régimes de base et du FSV



Source : Commission des comptes de la sécurité sociale, mai 2023.

Montant de la dette restant à amortir par la Cades au 31 décembre



Sources : Cades, Direction de la sécurité sociale.

Les Sigles

A

Acaata	Allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante
Across	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
ACTP	Allocation compensatrice pour tierce personne
AEEH	Allocation d'éducation de l'enfant handicapé
AG	Allègements généraux
AJPA	Allocation journalière du proche aidant
APA	Allocation personnalisée d'autonomie
Aspa	Allocation de solidarité aux personnes âgées
AT-MP	Accidents du travail – maladies professionnelles

C

Cades	Caisse d'amortissement de la dette sociale
CAF	Caisses d'allocations familiales
Carsat	Caisse d'assurance retraite et de santé au travail
CCMSA	Caisse centrale de la mutualité sociale agricole
CCSS	Commission des comptes de la sécurité sociale
CICE	Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
CMU-C	Complémentaire santé solidaire
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam	Caisse nationale d'assurance maladie
Cnav	Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNSA	Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CRDS	Contribution au remboursement de la dette sociale
CSA	Contributions de solidarité pour l'autonomie
CSG	Contribution sociale généralisée

E

Ehpad	Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
--------------	--

F

Fiva	Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante
FIR	Fonds d'intervention régional
Fnas	Fonds national d'activités sociales des entreprises artistiques et culturelles
FSV	Fonds de solidarité vieillesse

G

GIR	Groupe iso-ressources
------------	-----------------------

I

IJ	Indemnités journalières
-----------	-------------------------

M

MSA	Mutualité sociale agricole
------------	----------------------------

O

Ondam	Objectif national des dépenses d'assurance maladie
--------------	--

P

- PCH** Prestation de compensation du handicap
- PIB** Produit intérieur brut
- PQE** Programmes de qualité et d'efficacité
- PLACSS** Projet de loi d'approbation des comptes de la sécurité sociale

R

- REPSS** Rapport d'évaluation des politiques de sécurité sociale

S

- Smic** Salaire minimum de croissance

U

- Urssaf** Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*